

Les modalités d'inscription à la sélection

Le règlement d'admission est consultable sur le site du CFEJE :

www.cfeje.-mulhouse.fr

Conditions d'accès à la sélection :

Pourront se présenter aux épreuves de sélection les candidats qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- ⇒ être titulaire du Baccalauréat, ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- ⇒ être titulaire de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ;
- ⇒ être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- ⇒ être titulaire d'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'Etat et visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- ⇒ être titulaire d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation ;
- ⇒ être titulaire du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture, du certificat d'aptitude professionnelle « petite enfance », du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale et justifier de trois ans d'expérience à temps plein, dans le champ de la petite enfance.

Dossier d'inscription aux épreuves :

Les inscriptions se réalisent sur le site internet du CFEJE :

www.cfeje.-mulhouse.fr

Frais d'inscription aux épreuves :

Épreuve écrite : 95€ (*10€) Epreuve orale : 140€ (*30€)

Le règlement s'effectue par CB en ligne, ou par chèque.

Pour les candidats qui n'ont pas la possibilité de s'inscrire en ligne, merci de bien vouloir contacter le CFEJE au 03 89 60 67 85

** En cas de désistement signifié par écrit au plus tard 8 jours avant le début de l'épreuve (cachet de la poste faisant foi) un montant forfaitaire reste acquis au CFEJE pour frais administratifs.*

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou de désistement tardif (moins de 8 jours avant le début des épreuves).

Préparation aux épreuves :

Une préparation à l'écrit et à l'oral est organisée par le CFEJE.

Pour toute information, rendez-vous sur le site www.cfeje-mulhouse.fr



Centre de Formation d'Éducateurs de Jeunes Enfants Mulhouse

Concours d'entrée 2018

Epreuve écrite : samedi 17 février 2018 de 9h à 12h

Date limite d'inscription : lundi 5 février 2018 minuit

Epreuves orales : de fin avril à mi mai 2018

Portes Ouvertes

mercredi 31 janvier 2018 de 15h à 18h30

L'équipe pédagogique et administrative du CFEJE, des professionnels ainsi que des étudiants vous accueilleront pour vous présenter la formation et le métier d'EJE.

22, avenue Kennedy - 68200 MULHOUSE

03.89.42.65.16

Courriel : i.geist@cfeje-mulhouse.fr

Site : www.cfeje-mulhouse.fr

Le déroulé de formation

La formation est organisée avec le soutien de la Région Grand Est.

Elle prévoit 1 500 heures de formation théorique articulées en 4 Domaines de Formation et 60 semaines de stage. Soit 3 années scolaires à temps plein.

DF1 : 400 h - Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille

DF2 : 600 h - Action éducative en direction du jeune enfant

DF3 : 250 h - Communication professionnelle

DF4 : 250 h - Dynamiques institutionnelles, inter institutionnelles et partenariales

La formation est organisée dans le respect du décret n°2005-1375 du 3 novembre 1975 et de l'arrêté du 16 novembre 2005 tout deux relatif au diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes enfants.

Certains enseignements transversaux aux formations du travail social sont communs avec l'Institut Supérieur Social de Mulhouse.

Erasmus :

La CFEJE adhère à la charte ERASMUS favorisant ainsi les mobilités étudiantes au niveau européen.

Certificat Européen :

La CFEJE avec ses partenaires offre aux étudiants, la possibilité de participer à un programme complémentaire de formation sur le travail social en Suisse, Allemagne et France.

La participation à ce programme, permet d'obtenir un certificat en complément du diplôme d'EJE qui est reconnu par l'ensemble des Centres de Formation en Travail Social et Educatif regroupés au sein de RECOS (Confédération des Ecoles Supérieures du Travail Social de la Régio)

Licence des Sciences de l'Education :

La CFEJE est engagé dans une convention de partenariat avec l'UHA qui permet aux étudiants d'accéder, sous conditions, au parcours universitaire de la Licence des sciences de l'Education.

Frais de scolarité : (tarifs 2017)

1ère année: 740€

2ème année: 725€

3ème année: 725€

L'entrée en formation

Pour suivre la formation, le candidat devra participer aux épreuves de sélection qui s'organisent en deux étapes : une épreuve écrite puis une épreuve orale.

Epreuve écrite d'admissibilité :

Samedi 17 février 2018 de 9h00 à 12h00

Date de clôture des inscriptions : **lundi 5 février 2018 minuit**

Nature de l'épreuve : à partir d'un document touchant à des questions d'actualité, le candidat devra dans un premier temps en dégager les aspects essentiels puis dans un second temps rédiger un commentaire personnel sur une idée extraite du texte.

Seront déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Cette épreuve est commune aux centres de formation CFEJE, EDIAC, ISSM, ESTES pour les 3 filières de formation : Educateurs de Jeunes Enfants, Educateurs Spécialisés, Assistant de Service Social.

L'admissibilité commune UNAFORIS

Un candidat ayant obtenu une note égale à 10 à l'épreuve d'admissibilité organisée par la CFEJE peut s'inscrire aux épreuves orales d'admission des instituts qui participent au dispositif d'admissibilité commune UNAFORIS. La liste et les coordonnées de ces établissements figurent sur le site internet : www.unaforis.eu

Epreuve orale d'admission :

Les épreuves orales se dérouleront de fin avril à mi mai 2018

Date de clôture des inscriptions : **mardi 3 avril 2018 minuit**

Pour s'inscrire à l'épreuve orale, le candidat devra transmettre son attestation de réussite à l'épreuve écrite.

Nature de l'épreuve : Cette épreuve est spécifique à chaque centre de formation. Un entretien de 50 minutes avec un psychologue et un professionnel en travail social.

Seront inscrits sur la liste d'aptitude les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Pourront être inscrits en formation les 38 premiers candidats de cette liste.